

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 11 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 septembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe, maire.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, Mme MENARD Elise, M. MERCIER Patrick, M. MONTHILLER Gérard, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme COMBECAU Sollen, Mme LE PAGE Hélène, Mme PICARD Séverine.

Absents excusés : Mme VERBEKE Muriel, M. VERSET Nicolas

Secrétaire de séance : M. LE CLEGUEREC Marc

- **Le compte rendu de la réunion du conseil municipal dernière est approuvé à l'unanimité.**

**Délibération relative à l'acquisition de parcelles en jardin et espace boisée**

M. le maire expose au conseil que des parcelles de terrain sis sur le territoire de la commune sont à vendre.

La mairie se porte acquéreuse de ces deux parcelles, l'une d'entre elle est boisée. Située en fond de vallée humide, celle-ci s'étend sur une superficie totale de 1 850 m<sup>2</sup>.

L'autre, à l'entrée de village, était un jardin qui n'est plus à ce jour utilisé en tant que tel.

- La parcelle boisée se trouve en section A, parcelle n°123 d'une contenance de 1 858 m<sup>2</sup>
- Le jardin est situé en section A, parcelle n° 371 d'une contenance de 340 m<sup>2</sup>.

Le prix des 2 parcelles s'élève à 5 000 € (hors frais de notaire)

La parcelle A123 a été estimée par maître Barros, étude située à 5 Place du Dr Cesbron, 95640 Marines, à un montant de 3 800 €, quant à celle en section A371, à un montant de 1 200 €.

L'acquisition de ces parcelles fait l'objet d'une demande de subvention auprès du PNR, à hauteur de 80 % pour la parcelle A123 et de 70 % pour la parcelle A371.

Le conseil municipal,

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.  
**Vu** l'inscription au budget 2020 du montant nécessaire à l'acquisition  
**Vu** l'estimation du bien réalisée par l'étude de Maître Barros domiciliée 5 Place du Dr Cesbron, 95640 Marines,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, à l'unanimité des membres présents

**Donne** son accord pour l'achat de ces 2 parcelles,

**Autorise** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix de 5 000 €, plus les frais de notaire et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du PNR pour leur acquisition.

### **Délibération relative à la contractualisation d'un emprunt bancaire**

Les taux d'intérêt bancaires ont baissé depuis la contractualisation de l'emprunt de 2019 et non utilisé pour le moment.

Aussi Monsieur le maire a demandé au Crédit Agricole de revoir les conditions financières de cet emprunt. Le taux était de 1,56 %, une nouvelle offre par la banque donne un taux de 0,66 %.

Ce qui permettra une économie de 293,24 € par an environ soit la somme de 5 865,40 € sur la totalité du prêt.

Vu le budget de la commune de Moussy voté et approuvé par le conseil municipal le 3 juin 2020

Après délibération, décide :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La commune de Moussy contracte auprès du Crédit Agricole Paris et Ile de France un emprunt de Soixante mille euros - 60 000,00 € destiné à financer la construction des ateliers communaux et la maison de village

**ARTICLE 2** : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : Constructions des ateliers communaux et de la maison de village
- Montant du capital emprunté : **60 000,00 €**
- Taux d'intérêt : **0,66 %** sur une durée de **20 ans**
- Base de calcul des intérêts : **360/360**
- Amortissement : **progressif** du capital (échéances constantes)
- Périodicité de remboursement retenue : **Trimestrielle**
- Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts
- Classification Gissler : **1 A**

**ARTICLE 3** :

- Commission d'engagement (Frais de dossier) : **0,15%** du montant de la convention, soit **90,00 €**

**ARTICLE 4** : La commune de Moussy s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

**ARTICLE 5** : La commune de Moussy s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**ARTICLE 6** : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

*Le Conseil Municipal adopte cette demande d'emprunt à l'unanimité des membres présents.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

### **Délégués au SIERC**

Le nombre de délégués à ce syndicat étant de 2 titulaires et de 2 suppléants, le conseil municipal doit voter pour 2 délégués suppléants car seuls les 2 délégués titulaires avaient été désignés lors de la séance du 3 juin dernier.

- Madame Séverine Picard et Monsieur Patrick Mercier ont été élus délégués suppléants au SIERC

### **Délégués au SIAR**

Le nombre de délégués à ce syndicat étant de 2 titulaires et de 2 suppléants, le conseil municipal doit voter pour 1délégué suppléant car seuls 3 délégués ont été désignés lors de la séance du 3 juin dernier.

- Madame Muriel Verbeke a été élue déléguée suppléante au SIAR.

### **Décisions modificatives**

La trésorerie n'ayant pas donné les éléments financiers à modifier, ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.

### **Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire à 100€ brut /mois.

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal  
Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Moins de 500.....	25,5
De 500 à 999 .....	40,3
De 1000 à 3 499 .....	51,6
De 3 500 à 9 999 .....	55
De 10 000 à 19 999 .....	65
De 20 000 à 49 999 .....	90
De 50 000 à 99 999 .....	110
100 000 et plus .....	145

### **Annexe à la délibération**

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Nom	Prénom	Elu (e) le 27/05/2020	Montant
NICOUD-PRUVOST	Armelle	1 <sup>ère</sup> adjointe	100 €
MENARD	Élise	2 <sup>ème</sup> adjointe	100 €

## SIAR – Ecole maternelle de Gouzangrez

En juillet dernier, la société Flux est intervenue sur la demande du SIAR afin de diagnostiquer et proposer une solution de rechange de la verrière centrale qui fuit continuellement au droit du puit de lumière depuis de nombreuses années. Cette visite s'est déroulée en présence de l'agent d'entretien de Gouzangrez qui connaît bien les lieux et du président du SIAR. Malgré les interventions réalisées, les fuites continuent et abîment le bâtiment intérieur (murs...).

Il y a quelques années, la société est intervenue pour tenter d'y remédier. La situation s'est améliorée, mais malgré tout, ces fuites perdurent. Cette année encore, il a fallu ré-endoquer les murs à l'endroit du puit et réaliser des retouches de peinture. M. Flux a indiqué qu'il s'agissait d'une erreur conceptuelle et non de réalisation lors de l'installation de la verrière.

Par ailleurs, la structure d'entrée est composée principalement de baies vitrées. Les entrées avant et arrière sont en mauvais état, notamment celle située à l'arrière. La situation n'est pour autant pas la même que pour celle du hall central mais il faudra d'ici quelques temps s'y pencher.

Aussi, il paraît nécessaire de poser un diagnostic général. Cela se traduirait par des travaux en plusieurs phases avec le programme suivant par ordre de priorité (non officiel)

### **Programme :**

1. **Hall central :** Reprise du puits de lumière central en toiture, y compris la reprise partielle de la plâtrerie, peinture et dalles de faux-plafond à l'intérieur,
2. **Côté jardin :** Reprise de la verrière en toiture avec l'analyse du remplacement de la vitrerie,
3. **Entrée principale :**
  1. *Reprise de la verrière en toiture avec l'analyse du remplacement de la vitrerie, **OU***
  2. *Étude d'une extension avec la reprise de la verrière. Si l'on pousse la réflexion jusqu'au bout, cette extension serait pour en faire un bureau de direction / espace de rangement. Extension à l'avant du bâtiment...*
4. **Salle de classe :** Remplacement des stores de fenêtres en toile (côté préau), ...

Ces travaux vont avoir un impact sur le budget du SIAR et les cotisations des 4 communes dont Moussy seraient alors à augmenter pour prendre en compte cet investissement. Aussi le conseil municipal de Moussy donne son accord pour poursuivre la réflexion dans ce sens en réalisant cette étude puis les travaux

Informations diverses

**Commission CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :** Le directeur des services fiscaux a désigné les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires) suite à la proposition faite par le conseil municipal lors de la réunion du 26 juin dernier.

Titulaires	Suppléants
Vincent Hiernaux	Jean-Pierre Verbeke
Thierry Tellier	Guy Coste
Martine Binet	Guylaine Morel
Catherine Médici	Véronique Levrey
Olivier Ménard	Djamila Bahous
Nadège Petit	Mario Pruvost

**Travaux aux abords de l'église :** Ces travaux sont maintenant terminés. L'ouverture au public se fera à l'occasion des journées européennes du Patrimoine des 19 et 20 septembre prochains.

**Aménagement du cimetière et des trottoirs rue de l'église :** Monsieur le maire propose de lancer une étude sur la programmation de travaux relatifs à l'aménagement du cimetière et à la réfection des trottoirs rue de l'église ainsi qu'aux abords du château (trottoir au droit du virage du château). Le PNR va être associé à cette démarche. Le centre d'exploitation des routes sera contacté également.

**Microcoupures électriques :** Des microcoupures sont fréquentes actuellement sur le territoire de la commune. La mairie s'en est inquiétée auprès d'ENEDIS qui doit diagnostiquer ces dysfonctionnements.

**Déjections canines :** Il est fréquent de devoir éviter les déjections canines pour marcher sur les trottoirs de la commune mais aussi à l'abreuvoir et en sortie de village. Le conseil municipal demande à ce que soit rédigé un arrêté interdisant les déjections canines sur le domaine public communal. Il est prévu la mise en place de « toutounets » à l'abreuvoir et à la sortie du village (côté ferme) pour permettre aux propriétaires de tier un sac, ramasser la déjection et la jeter dans une poubelle adéquate.

**Divagation des chiens et chiens tenus en laisse :** Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Le non-respect de cette prescription est sanctionnable d'une amende prévue pour les contraventions de 1<sup>re</sup> classe (38 € au plus).

Les chiens circulant sur la voie publique ou dans les lieux publics, même accompagnés, doivent être tenus en laisse. Dans le cas contraire, ces animaux seront considérés en état de "divagation", une contravention de 2<sup>re</sup> classe sera alors dressé (150 € au plus).

Un arrêté va être pris dans ce sens.

**Question de Madame Hélène Le Page :** Madame Le Page a constaté que l'éclairage public restait allumé le matin alors qu'il faisait jour. Monsieur le maire de répondre, que l'horloge du système d'éclairage était en lien avec l'horloge astronomique de Paris qui s'appuyait sur les heures de lever et de coucher du soleil journalier. Par temps clair, ce phénomène est visible en effet.

Monsieur Monthiller de compléter que la pose d'une horloge crépusculaire dont le rôle est de commander le circuit lumineux en fonction de la luminosité extérieure serait à étudier.

**Question de Monsieur Patrick Mercier :** Monsieur Mercier a remarqué que l'école de pilotage d'avions de Corneilles en Vexin effectuait des manœuvres au-dessus du village et que celles-ci étaient bruyantes mais surtout dangereuse et interdites au-dessus des habitations. Un contact va être pris avec cette école afin de faire cesser ce dysfonctionnement.

**Questions de Monsieur Marc Le Cléguérec :** Monsieur Le Cléguérec mentionne de la présence de plaques dans un pré donnant sur le chemin des Prés, à l'endroit où les chasseurs se réunissent. Selon lui, celles-ci semblent être en fibrociment. Monsieur le maire de lui répondre qu'il ferait vérifier auprès des responsables du lieu la composition de ces plaques.

Par ailleurs, il demande où en est l'aménagement du stationnement rue du moulin-neuf que doit réaliser le centre d'exploitation des routes. Monsieur le maire répond que celui-ci est au point mort. Aucune nouvelle n'a été donnée sur le sujet qui sera relancé très prochainement.

**Sécheresse :** Le seuil d'alerte déclenché le 31 juillet dernier sur le versant du Vexin a été prolongé ce jour par la préfecture. Il est recommandé de surveiller sa consommation personnelle d'eau.

**Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) :** Monsieur le maire informe le conseil que suite à l'audit du délégué Général des Données en juillet dernier, l'audit des traitements réalisés au sein de la commune a permis de recenser les traitements de données personnelles que nous manipulons afin de constituer un registre. Cette action a permis d'adresser diverses recommandations hiérarchisées selon trois critères :

- R1 : Recommandation indispensable pour la mise en conformité.
- R2 : Recommandation fortement conseillée.



- R3 : Recommandation proposée.

**Synthèse des recommandations**

- ⇒ 112 recommandations de type R1
- ⇒ 6 recommandations de type R2
- ⇒ 6 recommandations de type R3

Soit un total de 124 recommandations à mettre en place. Il est recommandé d'en traiter 22 en 6 mois. Dans un prochain conseil, il sera donné les actions menées pour traiter les recommandations demandées.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 22h15.

Fait à MOUSSY, le 11 septembre 2020

Le maire,  
Philippe Houdaille

